

## Action contre le projet de loi 59

(Nom et coordonnées de votre député)

J'habite votre circonscription et je m'intéresse de près aux enjeux de la liberté d'expression.

Je m'inquiète grandement devant la manœuvre antidémocratique que le gouvernement libéral de Philippe Couillard s'apprête à commettre avec son projet de loi 59 sur les discours haineux (*1<sup>ère</sup> partie* « discours haineux »).

Le projet de loi 59 avait pour objectif premier de s'attaquer à la radicalisation et à l'endoctrinement de nos jeunes. Or, le projet de loi 59 dans sa mouture actuelle, rate sa cible et s'apprête malheureusement à brimer la liberté d'expression de tous les Québécois. Ce projet de loi n'est pas ordinaire; il n'est ni banal ni anodin et ses conséquences seraient dangereuses pour nos libertés, car il pourrait servir, entre autres, à faire taire toute critique des religions, sous peine d'amendes par la Commission des droits de la Personne et de la Jeunesse. De nombreuses voix se sont levées en opposition à ce projet de loi.

La liberté d'expression est une valeur fondamentale dans notre société démocratique et comme vous le savez, le code criminel encadre déjà de façon satisfaisante les discours haineux permettant ainsi de poursuivre des personnes qui tiendraient ce type de discours. Nous considérons que le projet de loi 59 (première partie) n'est pas nécessaire et met sérieusement la liberté d'expression en danger, causant un véritable recul pour nos libertés fondamentales.

Par la présente, je vous exhorte instamment de faire preuve de courage en rejetant ce projet de loi lorsqu'il sera soumis au vote de l'Assemblée nationale.

Sachez que de nombreux Québécois se souviendront de votre démarche à contrer ce projet de loi et vous en seront des plus reconnaissants.

La liberté d'expression est un acquis « précieux » de nos luttes du passé, et il est de votre devoir de la protéger.

Bien à vous,

(Votre nom et vos coordonnées)